



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enfants

Question écrite n° 20753

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les contraintes des familles nombreuses, notamment du fait de naissances multiples, qui doivent être prises en compte et considérées avec attention. Ces familles sont confrontées à des difficultés de nature variée. D'une part, lors de la grossesse, les risques médicaux nécessitent souvent l'aide d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) ou d'une aide dont la charge financière constitue une limite à son recours. D'autre part, l'accès à un mode de garde, après naissance, pour plusieurs enfants est souvent difficile et constitue aussi une charge qui conduit à opter pour un congé parental d'un an prolongeable deux fois, sans solde. Enfin, les coûts de soins et d'éducation ne diminuent pas avec le temps. Aussi le congé parental d'éducation demeure-t-il un outil important de la politique familiale en faveur de la conciliation des temps professionnels et familiaux qui doit être affirmé et adapté aux familles ayant des naissances multiples. Elle lui demande les pistes qui pourraient être envisagées pour répondre aux besoins spécifiques de ces familles et donnent lieu à négociation entre les partenaires sociaux à la suite de la conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20753

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2697

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)